Acte de naissance

La délivrance d'un acte auprès du service de l'Etat Civil est gratuite.

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité
- Livret de famille.

Pour les demandes par correspondance, merci de préciser nom, prénom, date de naissance et filiation et de joindre la copie d'une pièce d'identité et une enveloppe timbrée au tarif en vigueur.

Faire une demande en ligne :

Vous souhaitez :		
□Extrait d'acte de naissance avec filiation□Extrait	d'acte	de
sance sans filiation□Copie d'acte de naissance		
Informations concernant le titulaire de l'acte de naissance		
Nom (de jeune fille pour les mariées) *		
Prénom *		
Date de naissance *		
Lieu de naissance *		
Nom du père		
Nom de jeune fille de la mère		
Référence de l'acte (si connue)		
Précisez le lien de parenté		

Usage prévu pour cet acte
Nombre d'exemplaire demandés *
Adresse du destinataire
Nom *
Prénom *
Adresse *
Code postal
Ville *
Pays *
Téléphone
Votre email *
Envoyer votre demande